

(N° 50)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SESSION DE 1859-1860.

---

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1861.

*(Voir les N° 79, 127 et annexe de la Chambre des Représentants.)*

---

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1861, à la somme de trente-deux millions trois cent trente-cinq mille dix francs cinquante centimes (32,335,010 fr. 50 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 24 mai 1860.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants.  
(Signé) H. DOLEZ*

*Les Secrétaires,  
(Signé) ED. DE MOOR.  
LÉON DE FLORISONE.*

(2)

## Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1861.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	349,460 »
2	— des employés civils. . . . .	154,810 »	650 »	
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	14,000 »	»	
4	Matériel . . . . .	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre. . . . .	19,000 »	100,000 »	
	<b>CHAPITRE II.</b>			
	ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général. . . . .	774,315 25	»	4,228,157 45
7	— — des provinces et des places.	503,112 45	»	
8	— du service de l'intendance . . . . .	150,729 75	»	
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement du service de santé des hôpitaux. . . . .	219,930 25	»	872,380 25
10	Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux . . . . .	532,400 »	»	
11	Service pharmaceutique . . . . .	120,000 »	»	
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	11,910,943 75	»	19,547,620 05
	Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice, sur les chapitres II, III, IV et VIII, con- cernant le personnel, pourront être réunis et trans- férés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rap- pel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.			
13	Traitement et solde de la cavalerie. . . . .	3,586,770 »	»	
14	— — de l'artillerie . . . . .	2,983,950 »	»	
15	— — du génie . . . . .	798,083 50	»	
16	— — des compagnies d'administration.	267,872 80	»	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves. . .	177,015 90	»	206,019 63
18	Dépenses d'administration . . . . .	29,003 73	»	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements. . .	42,660 »	»	802,160 »
20	Matériel de l'artillerie . . . . .	759,500 »	»	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie . . . . .	700,000 »	»	700,000 »
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
	PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain . . . . .	1,782,722 55	»	6,504,641 21
23	Fourrages en nature . . . . .	2,983,072 30	»	
24	Casernement des hommes. . . . .	632,506 36	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers . . . .	100,000 »	»	
27	Transports généraux. . . . .	75,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . .	70,000 »	»	
29	Remonte. . . . .	538,340 »	»	
	<b>CHAPITRE IX.</b>			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires . . . . .	133,176 45	773 80	163,950 25
31	Frais de représentation . . . . .	30,000 »	»	
	<b>CHAPITRE X.</b>			
	PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours . . . . .	90,630 »	6,535 18	97,185 18

( 4 )

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE XI.</b> DÉPENSES IMPRÉVUES.			
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget . .	16,551 98	»	16,551 98
	<b>CHAPITRE XII.</b> GENDARMERIE.	30,176,967 02	107,958 98	30,284,926 »
54	Traitement et solde de la gendarmerie. . . . .	2,050,084 50	»	2,050,084 50
	<b>Total général du budget. fr.</b>	<b>32,227,051 52</b>	<b>107,958 98</b>	<b>32,335,010 50</b>